

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

|                               |                                                      |
|-------------------------------|------------------------------------------------------|
| <b>Nom du produit</b>         | : Dettol Power & Fresh Nettoie-tout Fraicheur de lin |
| <b>n° SDS</b>                 | : D8318798 v4.0                                      |
| <b>Formulation #</b>          | : 8314795 v1.0                                       |
| <b>UPC Code / Sizes</b>       | : HDPE bottle with 30ml dosing caps                  |
| <b>Type de produit</b>        | : Nettoyage de surfaces                              |
| <b>Utilisation du produit</b> | : Consommateur                                       |
| <b>Fournisseur</b>            | : Reckitt Benckiser Healthcare.                      |

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| Utilisations identifiées          |
|-----------------------------------|
| Multipurpose Cleaner Consumer use |

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

#### Producteur

Reckitt Benckiser Production (Poland) Sp z o.o.  
uL Okunin 1  
05-100 Nowy Dwor,  
Mazowiecki, Poland  
+48 22 775 2051

**Adresse email de la personne responsable pour cette FDS** : EuConsumerCareBE@rb.com ou Service.consommateurs@rb.com.

#### Contact national

Reckitt Benckiser Belgium, Researchdreef 20 Allée de la recherche, 1070 Brussel/Bruxelles, Belgium. Telefoonnummer: +32 2 456 99 61

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

#### Organisme de conseil/centre antipoison national

**Numéro de téléphone** : Centre Antipoison: 070/245.245

|                                        |              |                      |
|----------------------------------------|--------------|----------------------|
| <b>Date d'édition/Date de révision</b> | : 12/03/2019 | <b>1/15</b>          |
| <b>Date de la précédente édition</b>   | : 05-03-2019 | <b>Version : 4.0</b> |

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Définition du produit** : Mélange

#### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Skin Irrit. 2, H315

Eye Irrit. 2, H319

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Pictogrammes de danger** :



**Mention d'avertissement** : Attention

**Mentions de danger** : Provoque une sévère irritation des yeux.  
Provoque une irritation cutanée.

**EUH208** – 'Contains Isoeugenol. May produce an allergic reaction.

#### Conseils de prudence

**Généralités** : Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

**Prévention** : Wear protective gloves/eye protection/face protection. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

**Intervention** : IF ON SKIN: Wash with plenty of water. If skin irritation occurs: Get medical advice/attention. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Immediately call a POISON CENTER/ doctor.

**Stockage** : Non applicable.

**Élimination** : Non applicable.

**Ingrédients dangereux** : Non applicable.

**Éléments d'étiquetage supplémentaires** : **Ingredient Declaration:**  
< 5 % non-ionic surfactant  
Perfume  
Contains Butyl Phenyl Methyl Propriol, Hexyl Cinnamic Aldehyde, Linalool and Isoeugenol.

**Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux** : Aucune

#### Exigences d'emballages spéciaux

**Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants** : Non applicable.

**Avertissement tactile de danger** : Non applicable.

**Date d'édition/Date de révision** : 12/03/2019

**2/15**

**Date de la précédente édition** : 05-03-2019

**Version** : 4.0

D8318798 v4.0

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.3 Autres dangers**

**Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : Aucun connu.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges** : Mélange

| Nom du produit/composant                                | Identifiants                                                                          | %    | Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]                                                                                                                       | Type |
|---------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Alcohols, C12-16, ethoxylated                           | CE: 500-221-7<br>CAS: 68551-12-2                                                      | ≤3   | Acute Tox. 4, H302<br>Eye Dam. 1, H318<br>Aquatic Chronic 3, H412                                                                                       | [1]  |
| Poly(oxy-1,2-ethanediyl), α-(2-propylheptyl)-ω-hydroxy- | CE: 605-233-7<br>CAS: 160875-66-1                                                     | ≤3   | Acute Tox. 4, H302<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Dam. 1, H318                                                                                           | [1]  |
| 2- aminoethanol                                         | REACH #:<br>01-2119486455-28<br>EC: 205-483-3<br>CAS: 141-43-5<br>Index: 603-030-00-8 | <1.0 | Acute Tox. 4, H302<br>Acute Tox. 4, H312<br>Acute Tox. 4, H332<br>Skin Corr. 1B, H314<br>Eye Dam. 1, H318<br>STOT SE 3, H335<br>Aquatic Chronic 2, H411 |      |
| Alcohols, C9-11, ethoxylated                            | REACH #:<br>01-2119980051-45<br>CAS: 68439-46-3                                       | <0.5 | Acute Tox. 4, H302<br>Eye Dam. 1, H318                                                                                                                  |      |

**Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.**

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

**Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.

Date d'édition/Date de révision : 12/03/2019

3/15

Date de la précédente édition : 05-03-2019

Version : 4.0

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmolement  
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur approprié pour éteindre l'incendie avoisinant.

**Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers dus à la substance ou au mélange** : Des produits de décomposition dangereux peuvent se former au cours d'un incendie.

**Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone

### 5.3 Conseils aux pompiers

**Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

**Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

**6.4 Référence à d'autres rubriques** : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.  
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

**Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

**Do not store above the following temperature:** : 30 °C

**Do not store below the following temperature:** : 15 °C

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Recommandations** : Multipurpose Cleaner Consumer use

**Solutions spécifiques au secteur industriel** : Non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

**Procédures de surveillance recommandées** : Non applicable.

#### DNEL/DMEL

Aucune DNEL/DMEL disponible.

#### PNEC

Aucune PNEC disponible.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

#### Mesures de protection individuelle

**Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

**Protection des yeux/du visage** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

#### Protection de la peau

**Protection des mains** : Use chemical resistant gloves classified under Standard EN374 - Protective gloves against chemicals and micro-organisms.

Examples of preferred glove barrier materials include: Nitrile/butadiene rubber ("nitrile" or "NBR"); Chlorinated polyethylene; Butyl rubber; Polyethylene.

Examples of acceptable glove barrier materials include: Natural rubber ("latex"); Neoprene; Viton; Ethyl vinyl alcohol laminate ("EVAL").

A glove with a protection class of 4 or higher (breakthrough time greater than 120 minutes according to EN 374) is recommended. When only brief contact is expected, a glove with a protection class of 1 or higher (breakthrough time greater than 10 minutes according to EN 374) is recommended.

Gloves should be replaced regularly and if there is any sign of damage to the glove material. Always ensure that gloves are free from defects and that they are stored and used correctly. The performance or effectiveness of the glove may be reduced by physical/ chemical damage and poor maintenance.

NOTICE: The selection of a specific glove for a particular application and duration of use in a workplace should also take into account all relevant workplace factors such as, but not limited to: Other chemicals which may be handled, physical

**Date d'édition/Date de révision** : 12/03/2019

**7/15**

**Date de la précédente édition** : 05-03-2019

**Version** : 4.0

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

requirements (cut/puncture protection, dexterity, thermal protection), potential body reactions to glove materials, as well as the instructions/specifications provided by the glove supplier. Considering the parameters specified by the glove manufacturer, checks during use should be carried out to ensure the gloves are still retaining their protective properties.

- Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
- Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

- État physique** : Liquide. [Clair.]
- Couleur** : Bleu.
- Odeur** : Non disponible.
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : 10.85 à 11.45
- Point de fusion/point de congélation** : Non disponible.
- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** : Non disponible.
- Point d'éclair** : coupelle fermée: >93.3°C
- Taux d'évaporation** : Non disponible.
- Inflammabilité (solide, gaz)** : Non disponible.
- Durée de combustion** : Non applicable.
- Vitesse de combustion** : Non applicable.
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité** : Non disponible.
- Pression de vapeur** : Non disponible.
- Densité de vapeur** : Non disponible.
- Masse volumique** : 0.993 à 1003 g/cm<sup>3</sup>
- Solubilité(s)** : Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
- Coefficient de partage: n-octanol/eau** : Non disponible.
- Température d'auto-inflammabilité** : Non disponible.

Date d'édition/Date de révision : 12/03/2019

8/15

Date de la précédente édition : 05-03-2019

Version : 4.0

D8318798 v4.0

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- Température de décomposition** : Non disponible.  
**Viscosité** : Non disponible.  
**Propriétés explosives** : Non disponible.  
**Propriétés comburantes** : Non disponible.  
**Corrosivité Remarques** : Non disponible.

### 9.2 Autres informations

- Solubilité dans l'eau** : Easily soluble in the following materials: cold water and hot water.

Aucune information additionnelle.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
- 10.2 Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- 10.4 Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.
- 10.5 Matières incompatibles** : Aucune donnée spécifique.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
- Instabilité Conditions** : Non disponible.
- Température d'instabilité** : Non disponible.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

| Nom du produit/<br>composant                       | Résultat                | Espèces                | Dosage      | Exposition |
|----------------------------------------------------|-------------------------|------------------------|-------------|------------|
| Dettol Power &<br>Fresh_FF8314795_D8318798<br>(EU) | CL50 Inhalation Vapeurs | Rat - Mâle,<br>Femelle | >2.07 mg/l  | 4 heures   |
|                                                    | DL50 Cutané             | Rat - Mâle             | >5050 mg/kg | -          |
|                                                    | DL50 Orale              | Rat - Mâle             | >5000 mg/kg | -          |

**Conclusion/Résumé** : Not classified.\* Information is based on toxicity test result of a similar product.

#### Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

#### Irritation/Corrosion

|                                        |              |                      |
|----------------------------------------|--------------|----------------------|
| <b>Date d'édition/Date de révision</b> | : 12/03/2019 | <b>9/15</b>          |
| <b>Date de la précédente édition</b>   | : 05-03-2019 | <b>Version : 4.0</b> |

D8318798 v4.0

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

| Nom du produit/<br>composant                       | Résultat                              | Espèces        | Potentiel | Exposition                           | Observation   |
|----------------------------------------------------|---------------------------------------|----------------|-----------|--------------------------------------|---------------|
| Dettol Power &<br>Fresh_FF8314795_D8318798<br>(EU) | Yeux - Opacité de la cornée           | In vitro       | -         | -                                    | -             |
| Alcohols, C12-16,<br>ethoxylated                   | Peau - Œdème<br>Yeux - Irritant moyen | Lapin<br>Lapin | 2.1<br>-  | -<br>24 heures<br>100<br>microliters | 21 jours<br>- |

- Peau** : Irritating to skin.\*Information is based on toxicity test result of a similar product.
- Yeux** : Moderately irritating to eyes. \* Information is based on toxicity test result of a similar product. (Guideline No. OECD 273: BCOP test study)
- Respiratoire** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Sensibilisation

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

- Peau** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
- Respiratoire** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Mutagénicité

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

- Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Cancérogénicité

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

- Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Toxicité pour la reproduction

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

- Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Térogénicité

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

- Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

### Danger par aspiration

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmolement  
rougeur

Date d'édition/Date de  
révision : 12/03/2019

10/15

Date de la précédente édition : 05-03-2019

Version : 4.0

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

|                             |                                                                                                  |
|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Inhalation</b>           | : Aucune donnée spécifique.                                                                      |
| <b>Contact avec la peau</b> | : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:<br>irritation<br>rougeur |
| <b>Ingestion</b>            | : Aucune donnée spécifique.                                                                      |

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

#### Exposition de courte durée

|                                    |                   |
|------------------------------------|-------------------|
| <b>Effets potentiels immédiats</b> | : Non disponible. |
| <b>Effets potentiels différés</b>  | : Non disponible. |

#### Exposition prolongée

|                                    |                   |
|------------------------------------|-------------------|
| <b>Effets potentiels immédiats</b> | : Non disponible. |
| <b>Effets potentiels différés</b>  | : Non disponible. |

#### Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

|                                    |                                                                                           |
|------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Conclusion/Résumé</b>           | : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits. |
| <b>Généralités</b>                 | : Aucun effet important ou danger critique connu.                                         |
| <b>Cancérogénicité</b>             | : Aucun effet important ou danger critique connu.                                         |
| <b>Mutagénicité</b>                | : Aucun effet important ou danger critique connu.                                         |
| <b>Tératogénicité</b>              | : Aucun effet important ou danger critique connu.                                         |
| <b>Effets sur le développement</b> | : Aucun effet important ou danger critique connu.                                         |
| <b>Effets sur la fertilité</b>     | : Aucun effet important ou danger critique connu.                                         |

**Autres informations** : Non disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

**Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

**Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

### 12.4 Mobilité dans le sol

|                                                                 |                   |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>Coefficient de répartition sol/eau (<math>K_{oc}</math>)</b> | : Non disponible. |
| <b>Mobilité</b>                                                 | : Non disponible. |

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

|                                        |              |                      |
|----------------------------------------|--------------|----------------------|
| <b>Date d'édition/Date de révision</b> | : 12/03/2019 | <b>11/15</b>         |
| <b>Date de la précédente édition</b>   | : 05-03-2019 | <b>Version : 4.0</b> |

D8318798 v4.0

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- PBT** : Non applicable.  
**vPvB** : Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

**Déchets Dangereux** : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

#### Emballage

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Pour de longues distances de transport en vrac ou sur palettes filmées/wrappées tenir compte des paragraphes 7 et 10.

|                                                          | ADR/RID         | ADN             | IMDG            | IATA            |
|----------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| <b>14.1 Numéro ONU</b>                                   | Not Regulated   | Not Regulated   | Not Regulated   | Not Regulated   |
| <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b> | Not applicable. | Not applicable. | Not applicable. | Not applicable. |
| <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>        | Non disponible. | Non disponible. | Non disponible. | Not available.  |
| <b>14.4 Groupe d'emballage</b>                           | -               | -               | -               | -               |
| <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>                 | Non.            | Non.            | Non.            | No.             |
|                                                          |                 |                 |                 |                 |

Date d'édition/Date de révision : 12/03/2019

12/15

Date de la précédente édition : 05-03-2019

Version : 4.0

D8318798 v4.0

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

|                     |   |   |   |   |
|---------------------|---|---|---|---|
| Autres informations | - | - | - | - |
|---------------------|---|---|---|---|

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

**Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation**

**Annexe XIV**

Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances extrêmement préoccupantes**

Aucun des composants n'est répertorié.

**Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux** : Aucune

**Autres Réglementations UE**

**Inventaire d'Europe** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)**

Non inscrit.

**Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)**

Non inscrit.

**Directive Seveso**

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

**Classe de risques pour l'eau** : 2 Annexe No. 4

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

✓ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Abréviations et acronymes** : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
DMEL = dose dérivée avec effet minimum  
DNEL = Dose dérivée sans effet  
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques  
PNEC = concentration prédite sans effet  
RRN = Numéro d'enregistrement REACH  
vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

**Date d'édition/Date de révision** : 12/03/2019

**13/15**

**Date de la précédente édition** : 05-03-2019

**Version** : 4.0

D8318798 v4.0

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

| Classification                            | Justification                            |
|-------------------------------------------|------------------------------------------|
| Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Irrit. 2, H319 | Based on test data<br>Based on test data |

### Texte intégral des mentions H abrégées

|                                      |                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| H302<br>H315<br>H318<br>H319<br>H412 | Nocif en cas d'ingestion.<br>Provoque une irritation cutanée.<br>Provoque des lésions oculaires graves.<br>Provoque une sévère irritation des yeux.<br>Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

|                                               |                                                                                                         |
|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Acute Tox. 4, H302<br>Aquatic Chronic 3, H412 | TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4<br>TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE -<br>Catégorie 3 |
| Eye Dam. 1, H318                              | LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE -<br>Catégorie 1                                           |
| Eye Irrit. 2, H319                            | LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE -<br>Catégorie 2                                           |
| Skin Irrit. 2, H315                           | CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2                                                      |

**Date d'édition/ Date de révision** : 12/03/2019

**Date de la précédente édition** : 05-03-2019

**Version** : 4.0

**Élaborée par** : Reckitt Benckiser India Ltd  
Plot No 48  
Sector - 32  
Institutional Area  
Gurgaon, Haryana  
India - 122001

**Commentaires lors de la révision** : Update in Isoeugenol Classification

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

**Date d'édition/ Date de révision** : 12/03/2019

**Date de la précédente édition** : 05-03-2019

**Version** : 4.0

|                                                     |                      |
|-----------------------------------------------------|----------------------|
| <b>Date d'édition/Date de révision</b> : 12/03/2019 | <b>14/15</b>         |
| <b>Date de la précédente édition</b> : 05-03-2019   | <b>Version : 4.0</b> |

D8318798 v4.0

**Élaborée par** : Reckitt Benckiser India Ltd  
Plot No 48  
Sector - 32  
Institutional Area  
Gurgaon, Haryana  
India - 122001

**Commentaires lors de la révision** : Update in Isoeugenol Classification

**Avis au lecteur**

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

**Date d'édition/Date de révision** : 12/03/2019

15/15

**Date de la précédente édition** : 05-03-2019

**Version** : 4.0